

# Commission d'examen AKUSTIKA / SAS

Sihlbruggstrasse 3  
6340 Baar

T 041 750 90 00  
F 041 750 90 03  
info@akustika.ch

A tous les magasins  
d'audioprothèses en Suisse

Baar, 7 mai 2019

## 31<sup>ème</sup> Examen Professionnel pour Audioprothésistes 2019

Le 31<sup>ème</sup> examen professionnel pour audioprothésistes se déroulera comme suit:

### Dates des examens

Examens écrits	Lundi/mardi 19/20 août 2019	Ecole-club Migros à Aarau
Examens pratiques/oraux	2 septembre jusqu'à 20 septembre 2019	Sur la place de travail resp. dans l'entreprise de formation du candidat
Otoplastiques, Examen pratique	Samedi 28 septembre 2019	Gewerblich-industrielles Bildungs- zentrum Zug (GIBZ)

### Frais d'examen

Les frais d'examen s'élèvent à CHF 4'500. Les frais, qui sont partie intégrante des conditions d'admission, devront être payés au plus tard le vendredi 31 mai 2019 au compte suivant :

Banque	Zuger Kantonalbank, 6301 Zug
IBAN	CH89 0078 7522 4330 0368 6
Titulaire du compte	Prüfungskommission Akustika / SAS, 6340 Baar
TVA	Nous ne sommes pas assujettis à la TVA.

Pour les candidats répétant les examens, une taxe fixe de CHF 700 plus CHF 300 (écrit) / CHF 500 (pratique) par sujet repassé est demandée.

### Délai d'inscription

Si vous souhaitez vous inscrire à l'examen, veuillez renvoyer le formulaire d'inscription, **par lettre recommandée**, avec les documents demandés jusqu'au **vendredi 31 mai 2019** à l'adresse suivante :

Prüfungskommission Akustika / SAS  
Sihlbruggstrasse 3  
6340 Baar

### Conditions d'admission

- Déposez le formulaire d'inscription avec les documents demandés au plus tard le vendredi 31 mai 2019 (par lettre recommandée). Tout document remis trop tard ne sera plus pris en compte.
- Versement des frais d'examen au plus tard le vendredi 31 mai 2019.

**Bases**

Les bases de l'examen sont le règlement d'examen et les instructions relatives à l'examen professionnel pour devenir audioprothésiste.

<http://www.akustika.ch/education/examen-professionnel/>

Sur la base des documents d'inscription reçues, la commission d'examen décidera si vous êtes admis au 31<sup>ème</sup> examen professionnel. C'est pourquoi les demandes d'inscription et les documents joints doivent nous parvenir dans les délais prescrits.

Merci de votre coopération.

Avec nos meilleures salutations

Commission d'examen  
AKUSTIKA / SAS

  
Christoph Schönenberger